AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1295
FR0010208165-FS0658

7 juin 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SAFT GROUPE S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 juin 2016, la société Harris Associates L.P.[1] (111 S. Wacker Drive, Suite 4600, Chicago, IL 60606, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 juin 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SAFT GROUPE S.A. et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 1 251 704 actions SAFT GROUPE S.A. représentant autant de droits de vote, soit 4,88% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SAFT GROUPE S.A. sur le marché.

[1] Contrôlée par Natixis Global Asset Management, L.P., elle-même contrôlée par Natixis. La société Harris Associates L.P. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 25 625 702 actions, représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.